

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-01

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 4

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

Pouvoir : BOISSET Vincent à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe - MESTRE Françoise à BOISSET André.

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet : FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** les articles L2321-2-27 et R2321-1 du Code des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57,

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que les subventions d'équipement versées aux organismes publics et privés doivent être amorties. Monsieur le Maire propose de fixer les durées d'amortissement par compte selon le tableau suivant :

Article	Biens ou catégories de biens	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipements versées	5 ans

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

ID : 005-210500583-20220404-202201-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Décide de fixer les durées d'amortissement comme récapitulées dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Cyrille Drujon d'Astros', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE MAIRE DE FREISVILLÈRES' around the top and 'Alpes-Alpes' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.